

RAPPORT N° 01/4-40
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ADPE
RESTAURANT DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

Par Délibération en date du 24 septembre 1994, la Commune a délégué à l'Association Dionysienne de Promotion Economique (ADPE) la gestion du service public de la promotion économique de Saint-Denis et notamment celle du Parc des Expositions et des Congrès situé au Chaudron.

La Convention signée le 2 janvier 1995 a ainsi mis à disposition de l'ADPE les immeubles du Parc des Expositions et des équipements communaux dont la liste est annexée (Annexe 1). Elle ne comprend cependant pas la partie du restaurant jusqu'alors cédée en convention par la Ville elle-même au Restaurant Le Bancoul.

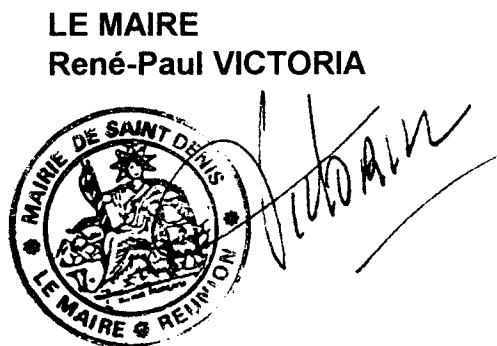
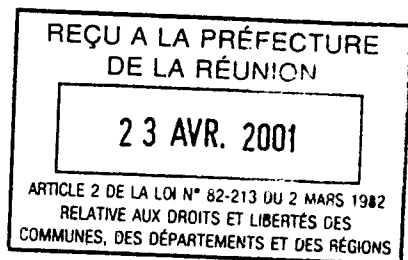
Cette entreprise ayant été liquidée le 20 septembre 2000, le local communal a été restitué à la Commune, ainsi que les actifs (éléments de restauration) mis précédemment à la disposition du Bancoul. Une étude est actuellement en cours pour l'extension éventuelle du site, trop étroit, pour des raisons de sécurité mais aussi pour pouvoir accueillir des activités d'expositions et de congrès plus importantes face à une demande croissante. Dans cette attente, je propose que cette structure de restaurant soit intégrée à la délégation du service public confiée à l'ADPE au même titre que l'ensemble des infrastructures incluses dans la DSP puisqu'elle est une partie intégrante de l'ensemble des bâtiments.

Ces modalités présentent l'intérêt de garantir la Ville contre une occupation commerciale continue, dans cette phase transitoire d'extension ; elle permet aussi d'élargir de façon plus cohérente l'offre de locaux (pour restauration, petits concours, etc...) liée au programme des occupations ponctuelles du Parc des Expositions.

Le produit estimé de ces occupations et les charges corrélatives en résultant pour l'ADPE sont évalués en Annexe 2. La balance en résultant ainsi que son faible montant ne paraissent pas de nature à motiver la réunion de la Commission ad hoc.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir vous prononcer sur cette mise à disposition du restaurant à l'ADPE et de bien vouloir m'autoriser à signer l'Avenant n° 3 à la convention de délégation du service public (Annexe 3).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/4-40
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001**

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ADPE
RESTAURANT DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-40 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions)**

ARTICLE 1

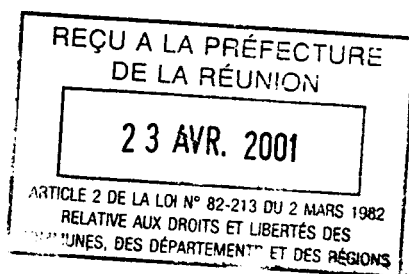
Confie à l'ADPE la gestion du restaurant du Parc des Expositions et des Congrès.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 3 à la convention de délégation du service public.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le **20 AVR. 2001**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



René-Paul Victoria

ANNEXE 1 AU RAPPORT N° 01/4-40
du Conseil Municipal en séance du jeudi 12 avril 2001

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
RESTAURANT DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES A L'ADPE**

**Immeubles et équipements communaux mis à la disposition de l'ADPE par la mairie de Saint-Denis
(annexe 1 à la convention de mission de Promotion Economique en date du 2 janvier 1995)**

DESCRIPTION DES BIENS

- * Structure Hall A et B et locaux administratifs dont trois salles
- * Structure Hall C, dont deux salles de réunions
- * Une maison individuelle
- * Un local technique de rangement avec mezzanine (1 000 m²)
- * Restaurant en dur
- * Cuisine extérieure indépendante
- * Structure métallique en mezzanine Hall A
- * Appareils électriques (coffrets mobiles + élect.. Bulle)
- * Téléphone - Climatisation
- * Sonorisation Salle de conférences
- * Une cour intérieure délimitée par une clôture
- * Des guichets d'entrée Ouest et Nord
- * Une esplanade extérieure (accueil Sud et accès aux Halls)

**N.B. : Dates de construction : - Hall C..... 1994
 - Autres Halls, installations et matériels 1989**

ANNEXE 2 AU RAPPORT N° 01/4-40
du Conseil Municipal en séance du jeudi 12 avril 2001

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
RESTAURANT DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES A L'ADPE

BUDGET D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE LA COUR CENTRALE

BUDGET D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE LA COUR CENTRALE

1- Pour l'année 2001

CHARGES	Montant (en FF)
- Contrôle Socotec	10 000
- Travaux électricité	40 000
- Travaux gaz :	25 000
- Travaux peinture :	20 000
- Travaux revêtement sol :	5 000
- Entretien climatisation :	4 000
- Réparation mat. de cuisine :	46 000
- Nett. et curage réseaux :	15 000
- Conformité incendie :	10 000
TOTAL :	175 000

PRODUITS	Montant (en FF)
- 13e Salon Maison	70 000
- 3e Salon du Tourisme	35 000
- 7e salon Auto-Moto	70 000
- Salon Bureautique	20 000
TOTAL :	195 000

RESULTAT D'EXPLOITATION : 20 000

2- Pour les années 2002, 2004, 2006, 2008 ...

CHARGES	Montant (en FF)
- Contrôle Socotec :	10 000
- Entretien install. électriques :	7 000
- Entretien install. gaz :	5 000
- Entretien climatisation :	4 000
- Entretien mat. cuisine :	15 000
sous-total :	41 000
- Peinture, petites réparations et nettoyage après une mani- festation (2 x 10 000)	20 000
TOTAL :	61 000

PRODUITS	Montant (en FF)
- Salon Maison	70 000
- Salon "Régat"	30 000
TOTAL :	100 000

RESULTAT D'EXPLOITATION : 39 000

3- Pour les années 2003, 2005, 2007, 2009 ...

CHARGES	Montant (en FF)
- Contrôle Socotec :	10 000
- Entretien install. électriques :	7 000
- Entretien install. gaz :	5 000
- Entretien climatisation :	4 000
- Entretien mat. cuisine :	15 000
- Peinture, petites réparations et nettoyage après une mani- festation (3 x 10 000)	30 000
TOTAL :	71 000

PRODUITS	Montant (en FF)
- Salon Maison	70 000
- Salon du Tourisme	35 000
- Salon Auto-Moto	70 000
TOTAL :	175 000

RESULTAT D'EXPLOITATION :	104 000
----------------------------------	----------------

Le résultat d'exploitation ne représente que 1 à 3,5 % de la valeur locative de l'ensemble des bâtiments, qui est estimée à 3 336 850 au 01/01/99.

ANNEXE 3 AU RAPPORT N° 01/4-40
du Conseil Municipal en séance du jeudi 12 avril 2001

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
RESTAURANT DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES A L'ADPE**

**A.D.P.E.
DIRECTION GENERALE**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS
DIRECTION GESTION DELEGUEE**

AVENANT N° 3

**A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE
ENTRE L'A.D.P.E. ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS LE 2 JANVIER 1995**

ENTRE

La Commune de Saint-Denis, représentée par Monsieur René-Paul VICTORIA, Maire, agissant en qualité, ci-après désignée par les termes « La Commune » ou « La Collectivité », d'une part,

ET

L'Association Dionysienne de Promotion Economique, Association de tpe Loi de 1901 ayant son siège social à Saint-Denis, Parc des Expositions et des Congrès, 1 rue du Karting - BP 287 - ZI du Chaudron - 97494 SAINTE-CLOTILDE CEDEX, représentée par Monsieur

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 6.2) de la convention de délégation du service public stipule : « La Commune de Saint-Denis met à la disposition de l'A.D.P.E. à titre gratuit : les bâtiments communaux dont la liste et les références sont annexées... notamment le Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis .»

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 avril 2001 (Rapport N° 2001/4-) ayant décidé d'intégrer le restaurant et ses équipements à la délégation du service public confiée à l'A.D.P.E., la fiche annexe des immeubles et équipements communaux mis à la disposition de l'A.D.P.E. par le Maire de Saint-Denis est modifiée et remplacée par l'Annexe 1 du présent avenant.

Fait à Saint-Denis, le

ANNEXE N° 1 A L'AVENANT N° 3 DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE L'A.D.P.E. ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Immeubles et équipements communaux mis à la disposition de l'ADPE par la mairie de Saint-Denis

● IMMEUBLE

DESCRIPTION DES BIENS

- * Structure Hall A et B et locaux administratifs dont trois salles
- * Structure Hall C, dont deux salles de réunions
- * Une maison individuelle
- * Un local technique de rangement avec mezzanine (1 000 m²)
- * Restaurant en dur
- * Cuisine extérieure indépendante
- * Structure métallique en mezzanine Hall A
- * Appareils électriques (coffrets mobiles + élect.. Bulle)
- * Téléphone - Climatisation
- * Sonorisation Salle de conférences
- * Une cour intérieure délimitée par une clôture
- * Des guichets d'entrée Ouest et Nord
- * Une esplanade extérieure (accueil Sud et accès aux Halls)

N.B. : Dates de construction : - Hall C..... 1994
 - Autres Halls, installations et matériels 1989

● EQUIPEMENTS

HALL CUISSON

- Bloc double service mixte 1 600 x 800
 dessus : 4 feux vifs + 2 plaques coup de feu
 dessous : 1 four statique gaz/1 four statique électrique
- bloc grillade mixte 400 x 800
 dessus : grille fonte rainurée gaz 390 x 350
 dessous : placard chauffe assiette électrique
- bloc friteuse électrique 400 x 800
 simple cuve à zone froide / capacité : 18 litres
- bloc sauteuse basculante gaz 800 x 800
 cuve de 0,30 m² fond acier doux / basculement par levier
- hotte inox murale long. 3 500
 avec cuisson filtrant / 2 extracteurs incorporés avec variateur de vitesse indépendant
- table inox murale 1 900 x 700
 avec 1 bac à droite / 1 étagère basse
- table inox centrale 2 400 x 800
 avec 1 étagère de service larg. 350 / 1 étagère basse

LEGUMERIE

- plonge inox 1 620 x 600
2 bacs de 60 litres / 1 égouttoir à droite

PREPARATION FROIDE

- armoire froide inox 1 400 litres
température 0 + 2° C / construction inox / 2 portes pleines
- table inox murale 2 400 x 700
avec 1 bac à gauche / 1 étagère basse
- table mobile inox 1 200 x 600
avec étagère basse

LAVERIE / PLONGE

- table de triage inox 1 600 x 800
avec 1 trou vide ordure
- table entrée inox long. 1 200
avec 1 bac incorporée à douchette
- lave vaisselle à capot 1 000 ass/h
- table sortie inox long. 1 200
- étagère murale inox 1 100 x 700
2 bacs de 100 litres
- 4 paniers vaisselle

CHAMBRE FROIDE

- positive : 0 + 10° C - volume 4,50 m3
dim. ext. 2 500 x 1 200 h : 2025

EQUIPEMENT DE RESTAURATION

- 19 TABLES 110 x 70 marbre
- 10 tables 70 x 70 marbre
- 99 chaises bistrot noires avec placet gris damier

DIVERS

- 3 extincteurs de 9 kg
- 1 clé passe partout du restaurant : GS4
- 1 clé pour coupe-circuit électrique
- 1 clé de réarmement pour coupe-circuit gaz